MESUPRES
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

CAC
Cellule Anti-Corruption

POLITIQUE INTERNE DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

DU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE





Sommaire

04 Mot du Ministre

06 Avant propos

07 Contexte

09 Objectif général

10 Objectif spécifique

11 Structure chargée de la mise en œuvre de la PILCC

14 Les programmes d'éducation, de prévention de la corruption et contre les violences universitaires

16 Les modalités de mise en œuvre de la politique

17 Le mecanisme de suivi-évaluation de la politique



Le Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

Pr. RAVONIMANANTSOA
Ndaohialy Manda-Vy



Mot du Ministre

Chers collègues, c'est un immense privilège pour moi et pour Madagascar de sensibiliser la population à la nécessité de combattre la corruption et la violence. J'espère que chacun fera de même, car la lutte contre la corruption ne peut être efficace que si les progrès et les changements qui en résultent sont reconnus et adoptés par tous les citoyens.

Nous savons qu'au même titre que les autres départements ministériels, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique est assujetti à l'obligation légale imposée aux ministères par l'article 6 de la loi n° 2016-020 du 22 août 2016 sur la lutte contre la corruption de mettre en place une politique interne de lutte contre la corruption.

Je suis convaincu de la nécessité d'instaurer une Politique Interne de la Lutte contre la Corruption au sein du Ministère et de ses démembrements et on est dans ce stade aujourd'hui. Cette Politique d'Interne de Lutte contre la Corruption (PILCC) découle d'une analyse préalable des risques de corruption au sein du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, qui englobe l'ensemble de ses structures, notamment les universités, les centres de recherche et les instituts supérieurs de technologie. Elle détermine les objectifs et les principes généraux guidant ses actions de lutte contre la corruption ainsi que les structures et les modalités de leur mise en œuvre.



Par ces motifs, je suis prêt à combattre la corruption et les violences au sein du Ministère, des universités, des centres de recherches et des institut supérieur de technologie à travers cette Politique Interne de Lutte Contre la Corruption. Je m'engage à conduire les activités à travers la probité, conformément a la disposition législative et règlementaire en vigueur sur la lutte contre la corruption et aux engagement de l'Etat Malagasy définis dans le Stratégie Nationale sur la lutte contre la corruption (SNLCC) et la Politique Générale de l'Etat (PGE) et avec toute l'équipe on va mettre en œuvre des programmes d'éducation et de prévention a la violence universitaire afin de lutter efficacement contre la corruption et les infractions assimilées à la corruption.

J'espère que cette présente politique interne de la lutte contre la corruption prône la vision du ministère sur la promotion d'une administration efficace et fiable, d'une éducation de qualité. Et je pense que le renforcement de la lutte contre la corruption favorisera la transparence ainsi que la redevabilité envers la population.

Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

Pr. RAVONIMANANTSOA Ndaohialy Manda-Vy

Avant propos

En 2015, les Nations Unies ont adopté les Objectifs de développement durable (ODD), également nommés Objectifs mondiaux. Ils font un appel mondial à agir pour éradiquer la pauvreté, protéger la Planète et faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité d'ici à 2030.

Dans cette année, Madagascar a pu mettre en place le processus ODD conformément à la feuille de route que le pays s'est fixé lors de la première consultation nationale. On a donc procédé au processus de priorisation des ODD. Malheureusement, la corruption demeure une réalité trop ancrée dans notre quotidien à Madagascar. Cette situation accentue les inégalités et injustices sociales, et entrave de manière significative la croissance et le développement économique de notre pays.

En effet, d'après le rapport rendu par Transparency International – Initiative Madagascar (TI-IM) pour l'année 2018, Madagascar a un indice de perception de la corruption de 27 le classant ainsi au 134ième pays sur 180 pays. Il est crucial d'inverser la tendance et de prendre les dispositions nécessaires pour atteindre l'objectif d'un score de 50/100 à l'horizon 2030.

Lutter activement pour faire reculer la corruption voire l'éradiquer constitue une priorité de l'Etat afin de promouvoir la refondation, l'intégrité et la transparence comme il est mentionné dans le discour du Président de la Refondation de la République de Madagascar. Au regard de l'ampleur, de l'étendue et de l'enracinement de ce fléau dans notre société et notamment dans l'Administration, il est important d'instaurer une politique de « zéro tolérance » et d'exemplarité de la sanction en la matière. Comme dans tout Etat de Droit, cette politique s'applique à tous sans exception. Des nouvelles mesures seront adoptées de manière à renforcer et améliorer le cadre juridique et institutionnel de la lutte contre la corruption au sein des Ministères. C'est dans cette approche que la Politique de Lutte Contre la Corruption a été élaboré.

Contexte

Madagascar a fait le choix de prioriser la lutte contre la corruption en adoptant un programme national de lutte contre la corruption, comprenant la mise en place des structures de mise en œuvre, l'adhésion aux diverses initiatives internationales de lutte contre la corruption, telles que la convention des Nations Unies ou celle de l'Union Africaine, l'adoption de lois et de dispositions réglementaires contre la corruption et le développement d'une stratégie nationale.

Le contexte de sortie de crise, avec la mise en place progressive des institutions de la Refondation de la République, coïncide avec une décennie de mise en œuvre de la première stratégie de lutte contre la corruption. Cette première décennie est marquée par un certain nombre d'acquis, tels que davantage de sensibilité du public aux différentes manifestations de la corruption, l'engagement d'un certain nombre d'acteurs dans la lutte contre ce phénomène, mais surtout par un bilan mitigé, notamment dans la répression de la corruption.

L'État, à travers les déclarations des dirigeants, les directives de politiques publiques développées dans le Plan National de Développement (PND) a fait du renforcement de la lutte contre la corruption l'une de ses priorités majeures. L'adoption d'une nouvelle stratégie nationale est ainsi rendue nécessaire pour avoir davantage de résultats dans l'effort d'éradication de la corruption.

Il s'agit d'intégrer les acquis des dix premières années de lutte contre la corruption, ainsi que de donner de nouvelles orientations pour une nouvelle décennie. La vision est de sortir définitivement Madagascar du groupe des pays les plus corrompus. Elle consiste entre autres à faire de Madagascar à l'horizon de 2025, un Etat de droit où le développement économique, social et environnemental est libéré de la corruption.

Madagascar s'est engagé dans la lutte contre la corruption depuis un peu plus de vingt ans. Il a concrétisé sa volonté de combattre la corruption par l'adoption d'un instrument juridique à l'échelle mondiale qu'est la Convention des Nations Unies contre la corruption. Il a procédé à la mise en conformité de la législation nationale à ladite Convention. Un Bureau Indépendant Anti-corruption ou BIANCO a été mis en place en octobre 2004 en application de l'article 18 de la loi n° 2004-030 du 9 septembre 2004 sur la lutte contre la corruption.

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique juge utile de lutter contre la corruption pour atteindre ces objectifs.

A cet effet, le MESUPRES s'engage à conduire ses activités à travers la probité, conformément à la disposition législative et règlementaire en vigueur sur la lutte contre la corruption et aux engagements de l'Etat Malagasy définis dans le Stratégie Nationale sur la lutte contre la corruption ; et met en œuvre des programmes d'éducation et de

prévention afin de lutter efficacement contre la corruption, les infractions assimilées à la corruption. Le MESUPRES se conforme à la devise du Président de la Refondation de la République sur la lutte contre la corruption et une justice équitable, Zéro tolérance pour la corruption, rapprocher les services publics des citoyens, faire de chaque élu, de chaque fonctionnaire, un modèle, réformer et renforcer l'Administration judiciaire, pour conduire ses activités. Avec l'appui des Partenaires techniques et financiers, le MESUPRES soutient les Universités et les Instituts Supérieurs et Technologiques dans la sensibilisation et la fourniture des moyens aux étudiants sur les Plannings familiales, contre les violences universitaires.

Et avec l'appui du système Anti-corruption (SAC), la Cellule Anti-corruption assure la mise en œuvre et le suivi de l'évaluation de la Politique Interne de la lutte contre la corruption du MESUPRES.

Après la ratification de Madagascar de la convention des Nations Unies contre la corruption appelée convention de Merida du 31 Octobre 2003, nous avons connus deux Loi sur la Lutte contre la Corruption qui est la Loi 2004-030 du 09 septembre2004 et la Loi 2016-020 du 22 Août 2016. L'Article 6, de cette dernière Loi sur la lutte contre la corruption d'instituer une obligation de mise en place d'une politique interne de lutte contre la corruption et relative à la transparence au niveau du fonctionnement, des procédures à suivre au sein des ministères, administrations générales, déconcentrées et décentralisées et, établissements publics, des sociétés à participation publique en permettant leur accessibilité.



Objectif général

L'objectif général est de mettre en place une Politique interne de lutte contre la corruption appropriée, relative à la transparence au niveau du fonctionnement, des procédures à suivre au sein du ministère et de ses organismes rattachés, réalisation de l'objectif du développement Durable relatif à l'éradication de la Corruption et des violences Universitaires au sein du MESUPRES, des Organismes rattachés et les Universités Publiques. Tout cela afin de garantir à la population l'accès à tous service que ce soit l'enseignement supérieur ainsi que les recherches scientifiques de façon durable et d'assurer le changement de comportement adoptant le principe de l'éducation citoyenne garant de l'avenir de la Nation.

L'objectif est donc de rendre le MESUPRES, ses Organismes rattachés et les Universités Publics en une administration publique sans corruption, transparente, sans violences universitaires au service des usagers.

Pour ce faire, la Cellule Anti-corruption a été créée au sein du MESUPRES afin de mener la mise en œuvre de la PILCC du MESUPRES.

Objectif spécifique

Pour les générations futures, la politique Interne de la Lutte Contre la Corruption vise au sein du MESUPRES à :

1. Informer et sensibiliser toutes les parties prenantes (enseignants, étudiants, PAT …) sur toute forme de corruption;
2. Identifier et prévenir les risques de corruption et mettre en place les Structures Anti-Corruption (STAC) y afférents;
3. Renforcer le mécanisme de prévention de corruption et des fraudes pour réduire les risques de corruption dans l'Enseignement Supérieur, les recherches scientifiques, dans les Universités publiques ainsi que les foyers des étudiants à Paris et augmenter le développement de leurs potentialités par le biais de la sensibilisation;
4. Promouvoir un système de dénonciation et réprimer les infractions identifiées;
5. Mettre en place des dispositifs anti-corruption adaptés à tous les niveaux et dans tous les domaines en application de la Politique de Lutte Contre la Corruption;
6. Réduire l'impunité par la diligence dans la répression des actes de corruption par le fait de traiter de manière impartiale les dossiers soumis à la cellule (gestion efficace des outils de réception des doléances) et de prendre des mesures adéquates par les autorités compétentes;
7. Mobiliser tous les services au sein du ministère à refuser toutes formes de corruption;
8. Verrouiller tous les secteurs à risques contre la corruption;
9. Prévenir les violences universitaires;
10. Assurer la solidité des dispositifs d'intégrité et de transparence dans le but d'une amélioration continue en mettant en œuvre un système de suivi et évaluation des activités de lutte contre la corruption.

Structure chargée de la mise en œuvre de la PILCC

A. Rôle de la Cellule Anti –Corruption au niveau central et son lien avec le démembrement

La Cellule Anti-corruption au sein du MESUPRES est pilotée par un/une coordonnateur détenant le rang de Directeur. Elle assure la mise en œuvre, la coordination et le suivi-évaluation de la Politique Interne sur la Lutte Contre la Corruption (PILCC) au sein du MESUPRES. Le/la coordinateur est rattaché directement au Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique. La cellule Anti-corruption est scindée en deux services qui sont les Services de Prévention des Violences Universitaires (SPVU) et Le Service Anti-corruption et Audit (SACA).

La Cellule Anti-corruption a comme principales missions :

1

Elaboration de la Politique Interne de la Lutte Contre la Corruption (PILCC)

- Sur la base des normes et standard établis, assurer la coordination et harmonisation des activités préventives réalisés par les directions, les organes rattachés et les universités publiques ;
- Mettre en œuvre une bonne pratique de la prévention de la corruption par la mise en place, l'opérationnalisation et la généralisation des procédés dédiés à promouvoir l'intégrité, la transparence et la redevabilité de la Cellule Anti-corruption, du standard de service, la cartographie des risques de corruption, les mécanismes de gestion et de supervision des nominations ou de recrutements ;
- Elaborer le volet préventif ;
- Procéder au renforcement des compétences en matière de la lutte contre la corruption et partager les savoirs faires aux démembrements à chaque direction, organes rattachés et universités ;
- Assurer les suivis des réalisations en fournissant une assistance technique et accompagnement méthodologique adéquat.
- Uniformiser et capitaliser les expertises et de l'ingénierie en matière de prévention de la corruption.

2

Mise en place des Cellules Anti- Corruption au niveau des démembrements du MESUPRES

- Le MESUPRES tel que décrit par le Décret fixant son organigramme, dispose plusieurs directions, des organismes rattachés et des Universités publiques dans toute l'étendue du territoire Malagasy, ainsi qu'à Paris-France dans un foyer Universitaire Malagasy.
- Au sein de chacune de ces entités, parmi les membres du personnel travaillant sur place, une décision Ministérielle doit être prise pour désigner deux (02) représentants de la Cellule Anti-Corruption (CAC) au niveau des démembrements du Ministère et une décision Présidentielle pour les Universités publiques qui assureront le rôle de Structure Anti-Corruption (STAC) au niveau de chaque structure.
- Ils bénéficieront des formations spécifiques en matière de lutte contre la corruption et les violences universitaires. En tant que structure au niveau central, la Cellule Anti-Corruption accompagnera les Structure Anti-Corruption et donnera les directives générales dans la mise en œuvre de la présente politique au sein des démembrements du MESUPRES (Coaching, conseils, orientations, appui).
- Les Structure Anti-Corruption devront rendre compte de leurs activités à la Cellule Anti-Corruption afin d'assurer la mise en œuvre effective de la Politique Interne de la Lutte Contre le Corruption du MESUPRES.

3

Coordination de la mise en œuvre de la PILCC

- Sous la supervision du Ministre, recevoir et traiter les doléances de corruption au sein du Ministères, des organismes rattachés et les universités ;
- Etablir une liste mère des assujettis à la Déclaration de Patrimoine au sein du Ministère, les organes rattachés et les universités, recevoir les DP et les transmettre à l'entité compétente ;
- Diriger une équipe pour des enquêtes de moralité avant nomination ou recrutement au sein du MESUPRES et ses organismes rattachés.

4 **Mise en place des dispositions nécessaires afin de prévenir les violences Universitaires (Harcèlement moral et sexuel, atteinte à l'intégrité, abus, menace, grève avec violence……)**

- Elaborer une stratégie et un programme de prévention qui comprend des campagnes, un plan de communication, des sessions de formation, des ateliers, des programmes et des événements portant sur un éventail de sujets liés à la promotion de la non-violence et aux droits de l'Homme ainsi que la formation des étudiants à la culture de la paix ;
- Mettre en place une méthode d'évaluation des mesures de prévention et sensibilisation ;
- Elaborer un processus de gestion de plaintes (un système d'information sur les démarches à entreprendre pour faire un signalement ou déposer une plainte) ;
- Mettre en place un guide pour informer et accompagner pour les victimes et témoins de violences ;

5 **Suivi de la réalisation des activités de LCC**

- Sous la supervision du Ministre, conduire une enquête administrative sur les doléances de corruption au sein du Ministères, des organismes rattachés et les universités ;
- Saisir les autorités compétentes pour une enquête pénale si les faits sont avérés
- Procéder à l'audit des affaires budgétaires et administratives au sein du Ministères et de ses démembrements pour plus de transparence et rendre efficiente les moyens qui leurs sont octroyés.

6 **Evaluation de la PILCC et propositions d'amélioration**

B. Moyens financiers, matériels, humains de la Cellule Anti-Corruption (CAC) et des Structures Anti-Corruption (STAC)

Le MESUPRES s'engage à chercher et à mettre à la disposition de la Cellule Anti-Corruption des moyens matériels et crédits suffisants pour assurer ses activités et chaque Universités s'engage à mettre à la disposition de la Structure Anti-Corruption des moyens matériels et crédits suffisants pour assurer leurs activités.

Les programmes d'éducation, de prévention de la corruption et contre les violences universitaires

Par la présente politique, le MESUPRES met en œuvre des programmes d'éducation et de prévention afin de lutter efficacement contre la corruption, les infractions assimilées à la corruption et contre les violences universitaires.

Pour l'exécution, il s'agit de la :

- Sensibilisation et mobilisation des agents du MESUPRES au niveau central jusqu'aux organismes rattachés et les Universités publiques ;
- Elaboration, vulgarisation et évaluation de l'appropriation du personnel en matière de code de conduite (code de conduite Anti-corruption interne pour le MESUPRES), code d'éthique et déontologie définissant la norme de comportement applicable au personnel du MESUPRES, de ses organismes rattachés, les universités publiques et les partenaires. Le non-respect de la règle peut entrainer la responsabilité civile, pénale ou administrative prévue par les textes en vigueurs ;
- Conception et élaboration de supports de communication en matière de Lutte Contre la Corruption et contre la violence universitaire ;
- Promotion de la culture de transparence et de la redevabilité ;



- Mise en place des dispositifs anti-corruption et contre les violences universitaires dans les procédures et système utilisé par tout secteur du MESUPRES pour le bon fonctionnement du service ;
- Détection et analyse des risques potentiels d'infraction de corruption et de violence universitaire ;
- Mise en place d'un mécanisme de prévention de la corruption dans le cadre de recrutement direct ;
- Mise en place d'un système de prévention de la corruption et de favoritisme dans la passation des marchés publics ;
- Mise en place des standards de service conformément au texte en vigueur ;
- Promotion de l'élaboration de manuel de procédure avec les personnels pour chaque branche de service et des directions.



Les modalités de mise en œuvre de la politique

La mise en œuvre de la présente Politique nécessite de franchir les étapes suivantes :

- Conviction et volonté effective des dirigeants à tous les niveaux et à tous les échelons ;
- Définition et attribution claire des responsabilités à tous les niveaux ;
- Implication, adhésion et responsabilisation de tout le personnel à la lutte contre la Corruption ;
- Disponibilité des moyens adéquats : matériels, financiers et humains pour la mise en œuvre de la Politique Interne de la Lutte Contre la Corruption ;
- Incitation à la dénonciation et à la détection des faits de corruption.



Le mecanisme de suivi-évaluation de la politique

La Cellule Anti-corruption doit entretenir une relation permanente avec les représentants des Structures Anti-corruption au sein des démembrements du Ministère. Elle doit envisager une mission périodique auprès des organismes rattachés et des Universités publiques pour le contrôle et le suivi de l'application de la Politique Interne de la Lutte Contre la Corruption.

De plus, elle doit :

- Assurer la mise en place de dispositifs anti-corruption pour le contrôle et suivi de l'exécution des manuels de procédures ;
- Faire des rapports réguliers aux supérieurs hiérarchiques pour garantir la transparence ;
- Préparer une planification d'un crédit à allouer à la prévention des violences universitaire, à la lutte contre la corruption et audit.

Le suivi et l'évaluation de la présente Politique nécessitent aussi :

- La fixation d'indicateurs pertinents périodiques ;
- L'établissement d'un tableau de bord ;
- La prévision d'enquêtes de satisfaction ou de perception.

L'éradication de la Corruption reste encore une tâche difficile à réaliser. D'ici 2030, le Gouvernement s'est posé comme objectif, un pays prospère loin de la Corruption. Mais la seule volonté du dirigeant ne suffit pas, nous tous devrions apporter notre contribution pour lutter contre ce fléau. Ensemble nous pourrons vaincre, parce qu'il est plus facile de ne pas pratiquer la corruption que l'éradiquer totalement, c'est une question de point de vue.



MESUPRES
Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

MESupReS
CAC
Cellule Anti-Corruption
Miady amin'ny kolikoly

www.mesupres.gov.mg

Ministeran'ny Fampianarana Ambony sy Fikarohana Ara-Tsiansa